



1
Jours

La réglementation de la location saisonnière

dans IMMOBILIER - GESTION LOCATIVE / Réf : JUR-GELO-4

Objectifs de la formation

- Mettre en place la communication commerciale
- Utiliser et remplir les différents documents obligatoires
- Installer le locataire dans les lieux
- Gérer les problèmes et conflits éventuels

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Définir le cadre juridique de la location saisonnière

- La définition juridique de la location saisonnière
- Le classement en meublé de tourisme
- L'obligation de l'envoi de l'état descriptif préalable
- Les modalités de paiement de la réservation
- La distinction entre les arrhes et l'acompte
- Le statut de l'administrateur de biens
- Le mandat de location saisonnière
- La fiscalité applicable (régime des BIC)
- L'intérêt fiscal du classement en meublé de tourisme

2. Examiner le contrat de location saisonnière

- Le formalisme du contrat de location et ses particularités
- La détermination du montant du loyer et de ses accessoires
- L'intégration de la taxe de séjour
- Le dépôt de garantie et les modalités de remboursement
- La garantie « villégiature » et l'assurance du logement
- L'ensemble des autres indications utiles



- Les diagnostics techniques obligatoires

Après midi

3. Examiner le formalisme lié à la location

- L'entrée dans les lieux
- L'état des lieux d'entrée et l'inventaire du mobilier
- Le versement du solde du loyer et du dépôt de garantie
- Les obligations du bailleur ou de son représentant
- Les obligations du locataire
- La gestion des états des lieux au changement de locataire

4. Gérer les problèmes et litiges

- Le désistement du locataire deux mois ou plus avant la location
- Le désistement du locataire une semaine avant la location
- L'annulation de la location par le propriétaire
- Le défaut de conformité par rapport au descriptif préalable obligatoire
- Le cas du logement très sale
- L'utilisation du dépôt de garantie pour le remboursement des dégâts
- Le cas où les dégradations excèdent le dépôt de garantie

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Agent immobilier

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274



LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :





- Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques afin de permettre aux stagiaires de s'approprier efficacement le contenu des formations.
- Organisation de jeux de rôles et mises en situation concrètes des stagiaires.

Modalités d'évaluation

- Evaluation des acquis à l'issue de chaque partie de la formation, et exercices de synthèse écrits à la fin des formations.
- Une attestation de formation reprenant l'ensemble des objectifs pédagogiques sera délivrée à chaque participant à l'issue de la formation.

